



1007047602

DATE DEPOT :	2010-08-12
NUMERO DE DEPOT :	70476
N° GESTION :	2004B09514
N° SIREN :	453619926
DENOMINATION :	COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE
ADRESSE :	1 R DE JARENTE 75004 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/09
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DIRIGEANT SOCIAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL

"COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE"
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 1 Rue de Jarente
75004 PARIS

R.C.S.PARIS B 453 619 926

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 9 Juin 2010

Monsieur Thierry BONNEAU, Président de la « COMPAGNIE FONCIERE DU CENTRE » société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, ayant son siège social 1 rue Jarente 75004 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 619 926

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 40.000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 Mai 2010.

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modification des statuts

♦ Le Président expose ce qui suit :

1. L'assemblée générale extraordinaire du 28 Mai 2010 a décidé une augmentation du capital social de 40.000 euros pour le porter de 37.000 euros à 77.000 euros par l'émission de 4 000 actions nouvelles de 10 euros nominal chacune, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair et être libérées en totalité lors de la souscription.

La souscription des 4.000 actions nouvelles étant réservée par préférence aux associés qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 37 actions anciennes pour 40 actions nouvelles.

2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

Ext 2463

Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT

Le 15/06/2010 Bordereau n°2010/419 Case n°22

Enregistrement : 375 €

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

173

3. Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci a été clos par anticipation le 7 juin 2010.

4. Toutes les actions ont été souscrites, à savoir :
- par Monsieur Thierry BONNEAU pour 2000 actions
- par Monsieur Marco SAUER pour 2000 actions

5. Les souscriptions ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société à concurrence de 40.000 euros.
Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat du 8 Juin 2010 délivré par le commissaire aux comptes, au vu de l'arrêté de compte établi le même jour par le Président.

Puis le Président propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification des statuts.

♦ Le Président adopte les décisions suivantes :

Le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 40.000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 Mai 2010.

Le Président décide, en conséquence sur autorisation de l'assemblée, de modifier, comme suit l'article 8 des statuts relatif au capital social :

ARTICLE 8 – Capital social

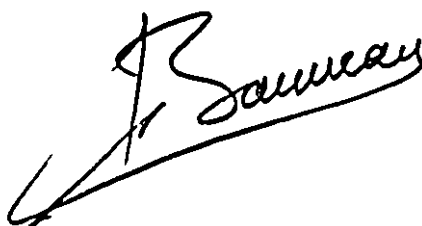
Le capital social est fixé à la somme de soixante dix sept mille (77.000) Euros.

Il est divisé en 7.700 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Saureau', is written over a horizontal line.